



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

MW,RB/PR

P.V. SID 11
P.V. AEECA 30

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2020

(La réunion a eu lieu par visioconférence.

En raison d'un problème technique, un enregistrement de la réunion n'est pas disponible pour la rédaction du procès-verbal.)

Ordre du jour :

Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 31 mai 2015 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission "Resolute Support" en Afghanistan

- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. André Bauler, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

M. Marc Baum (en rempl. de M. David Wagner), Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. François Bausch, Ministre de la Défense

Ministère des Affaires étrangères et européennes :

M. Tom Köller, Directeur de la Défense, Mme Nadine Thomas, Direction de la Défense, Mme Nina Garcia, Responsable du Service juridique de la Défense

Lëtzebuenger Arméi :

LtCol Guillaume Schlechter, Chef de Département adjoint Opérations de l'Armée

Mme Marianne Weycker, Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Kartheiser, membre de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

M. Fernand Kartheiser, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense, M. Yves Cruchten, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

*

Monsieur le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile fait une courte introduction sur base de la note transmise par Monsieur le Ministre aux députés (cf. annexe).

Le 20 mars 2020, le Conseil de gouvernement a donné son accord de principe à la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN¹ « Resolute Support » en Afghanistan. Cette participation est actuellement autorisée jusqu'au 1^{er} juillet 2020 en vertu du règlement grand-ducal du 9 juillet 2018 portant modification du règlement grand-ducal du 31 mai 2015 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission « Resolute Support » en Afghanistan.

En réponse à une question de M. Jean-Marie Halsdorf (CSV), Monsieur le Ministre indique que le futur règlement grand-ducal a pour objet de prolonger la participation à ladite mission de 24 mois. La prolongation de la mission a été décidée en raison des récents développements dans le cadre de l'accord de paix entre les États-Unis et les Talibans, la mission pouvant prendre fin aussi avant l'écoulement des deux ans. L'Armée luxembourgeoise est représentée par deux militaires. La mission ne présente pas de danger pour les participants luxembourgeois, le risque étant calculable.

MM. Gusty Graas (DP) et Léon Gloden (CSV) souhaitant obtenir des précisions sur le déroulement de la mission, Monsieur le Ministre fait savoir que les soldats qui participent, à savoir un sous-officier et un soldat volontaire comme chauffeur, sont choisis sur base de leur formation et ils sont remplacés régulièrement. La mission est « non combattante ».

M. André Bauler (DP) s'intéressant à l'impact financier, Monsieur le Ministre explique que le déploiement de 24 mois engendre un coût estimatif de 380 000 euros qui est entièrement imputable aux dépenses effectuées dans le cadre de l'effort de défense du Luxembourg envers l'OTAN. Le Luxembourg participe en outre à hauteur de 4 millions d'euros par an à un fonds fiduciaire (« trust fund ») de l'OTAN destiné à financer les forces de sécurité afghanes, donnant un total de 72 millions d'euros de 2007 à 2024.

¹ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO)

À l'exception de M. Marc Baum (déi Lénk), la commission se prononce en faveur de la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission « Resolute Support ».

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure
et de la Défense,
Stéphanie Empain

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten

Annexe



Note à l'attention de la Commission Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et de la Commission Sécurité Intérieure et de la Défense

Objet: Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN « Resolute Support » en Afghanistan

Résumé :

- **La mission « Resolute Support » de l'OTAN en Afghanistan est une mission non-combattante**
 - **L'Armée luxembourgeoise participe depuis 2015 à cette mission**
 - **Il s'agit de la 3^{ème} prolongation du règlement grand-ducal original du 31 mai 2015**
 - **Prolongation prévue pour 24 mois – sous réserve de mandat international**
 - **Prolongation également conditionnée à la présence de la nation-cadre allemande**
 - **Participation inchangée – 2 militaires stationnés au pôle régional de Mazar-e-Shariff (Allemagne est nation-cadre)**
 - **Accord de paix US-Talibans – Mission « Resolute Support » en cours d'évaluation – retrait anticipé possible**
 - **Accord de principe du Conseil de gouvernement en date du 20 mars 2020**
-

Dans la continuité de l'engagement de l'Armée luxembourgeoise depuis 2003 dans le cadre du soutien international à la stabilisation de la situation en Afghanistan, la présente note a pour objet de présenter les grandes lignes de la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN « Resolute Support » en Afghanistan. Vu les récents développements dans le cadre de l'accord de paix entre les États-Unis et les Talibans, la prolongation est prévue pour une durée de 24 mois, sous réserve que le mandat de la mission sera prolongé jusqu'à cette date. La prolongation est également conditionnée à la présence des troupes de la nation cadre allemande au Pôle régional de Mazar-e-Shariff. Le règlement grand-ducal actuel autorise la participation de l'armée jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil de gouvernement a donné son accord de principe à la prolongation de cette mission en date du 20 mars 2020.

Le ministre de la Défense entend présenter l'avant-projet de règlement grand-ducal pour approbation au Conseil de gouvernement lors de sa séance du 24 avril 2020.

Historique de la participation luxembourgeoise à l'engagement en Afghanistan

L'armée luxembourgeoise a participé de 2003 à 2014 à la mission FIAS (Force Internationale d'Assistance et de Sécurité) avec un total de 33 contingents de 9 ou 10 personnes. **À la mission FIAS a succédé le 1^{er} janvier 2015 la mission non-combattante « Resolute Support »** à laquelle l'Armée a contribué depuis juin 2015 avec des officiers et sous-officiers du service de déminage et depuis mai 2018, avec des sous-officiers et des soldats-volontaires dans l'Etat-Major du Train Advise Assist Command - North (TAAC-N) à Mazar-e-Shariff.

Le Luxembourg participe actuellement à la mission en mettant à disposition deux militaires qui sont stationnés au pôle régional de Mazar-e-Shariff pour lequel l'Allemagne est la nation-cadre.

Engagement de l'OTAN en Afghanistan

L'engagement de l'OTAN en Afghanistan fait directement suite aux attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis, qui avaient à l'époque activé l'article 5 du Traité de Washington.

L'engagement de l'OTAN en Afghanistan se concentre autour de trois grands domaines :

- La mission « Resolute Support » (RSM) de formation, de conseil et d'assistance au profit des forces et des institutions de sécurité afghanes ;
- Une contribution au vaste effort international visant à soutenir financièrement les forces de sécurité afghanes ;
- Le partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan, développé conjointement avec le gouvernement afghan.

Il a pour objectif de renforcer les forces de sécurité afghanes, de créer les conditions pour une solution politique durable et d'éviter que l'Afghanistan ne redevienne une plateforme du terrorisme.

En mai 2012, lors du Sommet de Chicago, les chefs d'État et de Gouvernement de l'OTAN ont décidé de poursuivre l'assistance à l'Afghanistan après la fin de la mission FIAS, qui s'est transformée en 2015 en mission de formation, de conseil et d'assistance (donc non combattante).

Cadre et mandat de la mission « Resolute Support »

Lors du Sommet de l'OTAN de juillet 2018, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à garantir dans la durée la sécurité et la stabilité en Afghanistan par la mission « Resolute Support ». Dans leur déclaration ils ont noté que le gouvernement afghan continue d'œuvrer à la paix et à la réconciliation, et que l'Alliance continuera d'apporter son assistance, en prolongeant son soutien financier aux forces afghanes jusqu'en 2024.

Au vu de l'accord signé entre les États-Unis et les Talibans le 29 février 2020, une révision du mandat de la mission « Resolute Support » ainsi qu'une réduction de l'effectif de la mission sont envisagés par l'OTAN. Les détails de cette révision sont encore en cours d'élaboration et sont, de toute évidence, directement en relation avec le succès de l'accord signé.

« Resolute Support » est une mission « non combattante ». Elle a pour but d'aider les forces et les institutions de sécurité afghanes à développer les capacités qui leur permettront de continuer à défendre le pays et à protéger la population de manière durable. La mission se décline essentiellement en activités de

formation, de conseil et d'assistance au niveau des ministères chargés de la sécurité et d'autres institutions nationales, ainsi qu'aux échelons supérieurs de l'armée et de la police.

La mission assume des fonctions de soutien dans divers domaines, notamment la planification opérationnelle, l'élaboration du budget, le processus de génération de force, la gestion et le développement du personnel, le maintien en puissance logistique et le contrôle civil, pour garantir que les forces et les institutions de sécurité afghanes agissent dans le respect de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Au total, 38 États participent à la mission, dont 27 des 29 membres de l'OTAN.

Engagement « 3D » du Luxembourg en Afghanistan

La prolongation de la participation luxembourgeoise au sein de la mission « Resolute Support » s'inscrit dans la continuité de l'engagement luxembourgeois au profit du processus de stabilisation et aux efforts de paix en Afghanistan et exprime également notre solidarité avec les autres membres de l'Alliance étant donné que la quasi-totalité des pays membres ainsi qu'un nombre significatif de pays partenaires participent à la mission. L'engagement du Luxembourg ne se limite pas à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission « Resolute Support », tout comme la présence de l'OTAN ne doit pas être vue uniquement sous l'angle de la lutte contre le terrorisme.

Seule une approche globale et multidimensionnelle qui associe tous les piliers de l'action extérieure – la diplomatie, le développement et la défense – permettra d'atteindre l'objectif principal de la communauté internationale qu'est la stabilisation de l'Afghanistan sur le long terme. Les différents apports du Luxembourg s'inscrivent dans cette approche. Ainsi, à l'horizon 2020, le Luxembourg a contribué à titre d'aide humanitaire, de coopération au développement et d'assistance dans les domaines de la sécurité et de la défense plus de 100 millions d'euros à la stabilisation de l'Afghanistan.

Impact financier

Les dépenses engendrées par un déploiement de 24 mois sont estimées à environ 380.000€.

Ces dépenses sont intégralement imputables aux dépenses dans le cadre de l'effort de défense du Luxembourg envers l'OTAN.

Portée de la prolongation du règlement grand-ducal

La planification en cours prévoit une prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission de l'OTAN « Resolute Support » en Afghanistan pour une durée de 24 mois, alors que le règlement grand-ducal du 9 juillet 2018 vient à échéance le 1^{er} juillet 2020.

Il s'agirait de la troisième prolongation du règlement grand-ducal initial du 31 mai 2015.

Il est prévu de continuer à occuper les deux postes actuels à Mazar-e-Shariff, à savoir un poste de sous-officier administratif, affecté en tant qu'assistant du chef d'état-major de l'état-major de la TAAC-N, et un poste de chauffeur-manutentionnaire à occuper par un soldat volontaire.